

03.09.2008 - 18:45 Uhr

Révision de la loi sur l'assurance-chômage: Un projet bancal - Au Parlement de corriger le tir

Bern (ots) -

Par sa décision d'aujourd'hui, le Conseil fédéral entérine une révision bancaire de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Qu'il s'agisse des prestations ou du désendettement de cette assurance, de graves lacunes apparaissent en effet.

Prestations : l'offensive gouvernementale contre la durée d'indemnisation est spécialement choquante.

- Actuellement, les personnes au chômage ont droit à 400 indemnités journalières si elles ont cotisé durant 12 mois. À l'avenir, ces 400 indemnités ne seraient versées que pour une période de cotisation de 18 mois sur deux ans. Quiconque n'atteindrait pas cette limite ne recevrait plus que 260 indemnités. Étant donné l'augmentation du nombre des emplois de durée limitée, souvent précaires de surcroît, cette réduction relève du cynisme.
- Pour toucher 520 indemnités journalières comme aujourd'hui, les personnes de plus de 55 ans devraient avoir cotisé pendant 22 mois, contre 18 actuellement.
- La durée d'indemnisation des personnes « dispensées de payer des cotisations » (p. ex. les femmes qui veulent reprendre un emploi après une maternité) passerait de 260 à 90 jours.

Les économies d'au moins 300 millions de francs par an ainsi réalisées au chapitre de la durée d'indemnisation n'auraient pas seulement des conséquences négatives pour les personnes concernées, mais aussi pour les communes (aide sociale) et l'économie : l'intégration durable sur le marché du travail s'en trouverait beaucoup plus difficile ; ce qui, finalement, freinerait la croissance économique. En outre, le Conseil fédéral gaspille ici une occasion de combler des lacunes dont souffrent certains groupes de la population (p. ex. les actrices et acteurs culturels).

Quant au désendettement de l'assurance, il n'est plus évoqué que du bout des lèvres. Si le pour-cent de solidarité fait toujours partie du message, le relèvement extraordinaire des cotisations salariales a été réduit de moitié. De quoi prolonger inutilement le temps nécessaire au désendettement.

L'Union syndicale suisse (USS) invite instamment le Parlement à corriger les erreurs du Conseil fédéral et à présenter une révision de la LACI socialement équilibrée.

Contact:

Manuela Bruderer (031 377 01 11 ou : 076 543 86 36), secrétaire centrale de l'USS